

Communauté de Communes  
*Des Bertranges à la Nièvre*

*2, rue Masson*  
**58130 GUERIGNY**

Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

EXTRAIT DU  
COMPTE-RENDU

**Conseil de Communauté**

*Séance du 16 avril 2008*

L'an deux mil huit, le mercredi seize avril à dix neuf heures, les membres du conseil de communauté élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à la salle du conseil de la commune de Guérigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Martine VANDELLE, Présidente sortante de la communauté de communes, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

*Etaient présents : A. ADOUE - J.P. APERS - B. BERNADOTTE - J.C. BONNET - J. CAILLOT - D. CHALENCON - J.P. CHATEAU - A. DEMARES - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - G. LANTIER - N. LEBAS - A. LEONARD - C. LOBRIAUT - M. PASSE - R. PASQUET - C. MAGNIEN - S. MARC - C. MEVEL - J. ROPITEAU - S. SEILER - A. VAILLANT - M. VANDELLE*

*Absents excusés :*

*M. CHARMANT donne pouvoir Mme VAILLANT*

La séance est ouverte à 19h10.

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Eric GUYOT est désigné secrétaire de la séance.

## **2. Election du Président sous la présidence du doyen d'âge**

Mme Jacqueline CAILLOT, doyenne d'âge parmi les conseillers communautaires preside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Procès Verbal de l'élection de la Présidente est joint à ce compte rendu.

Mme Martine VANDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente, et a été installée immédiatement et déclare :

« Je vous remercie tous pour votre confiance et l'honneur que vous me faites. Aujourd'hui une nouvelle équipe va être installée et va devoir relever de nouveaux défis, prendre de nouveaux engagements.

Je dois compter sur chacune et chacun de vous pour continuer et amplifier ce qui a été commencé nous nous y sommes engagés auprès de nos électeurs et nous devons, par les solutions, les projets que nous proposerons être à la hauteur de la confiance qu'ils nous témoignent et dont je les remercie chaleureusement.

Je tiens à ajouter que pour moi, être Présidente, ce n'est pas un titre mais une responsabilité, un engagement que j'entends assumer pleinement, comme je l'ai toujours fait me semble-t-il ; il va sans dire que je serai donc bien présente pour accomplir cette magnifique mission.

Une communauté de communauté qu'est-ce que c'est ?

Tout d'abord un espace géographique et humain composé de 5 collectivités membres qui partagent un projet commun et qui doivent être traitées de la façon la plus équitable qui soit, c'est la raison pour laquelle je souhaite notamment que chaque commune soit représentée par un vice-président mais pour le réaliser il nous faudra modifier nos statuts.

Ensuite, c'est un espace d'investissement qui doit permettre à notre territoire d'être identifié au travers de ses infrastructures, ses équipements sportifs ou culturels, ses actions sociales ou touristiques, son implication dans la vie économique et commerciale.

Pour réussir cela, nous allons devoir écrire un nouveau contrat de développement qui permettra d'obtenir des aides substantielles du Conseil Général ; et nous allons devoir également développer de façon significative notre communication (j'en profite pour vous informer que le 1<sup>er</sup> numéro de « La Gazette des Bertranges » va être distribué très prochainement).

Notre rôle, vous l'avez compris n'est donc pas de travailler au développement particulier de notre collectivité mais bien au développement général de ce territoire. Cela suppose de travailler ensemble loyalement, dans un esprit de solidarité à des projets communautaires, avec nos différences, nos forces et nos faiblesses, nos affinités et pourquoi pas nos inimitiés mais tous portés par le même enthousiasme, la même motivation : agir pour le mieux être de nos concitoyens.

Nous devons nous concentrer sur nos projets en cours, comme par exemple :

- les travaux de voirie et d'enfouissement, ce chantier n'est essentiel pour l'image de notre territoire, c'est une partie très visible de notre action
- l'aménagement de la zone des Bertranges à la Nièvre à Guérigny et sa TPZ
- un pôle culturel dans les locaux de l'ancienne entreprise Parrota à Urzy,
- une collaboration et des projets communs avec les communautés de communes « Entre Nièvre et Forêt » et « Le Pays Charitois »

et tout ce que vous allez imaginer pour développer, promouvoir notre territoire pour le rendre attractif pour les entreprises, les commerces, dans le souci d'un mieux être, d'un service public de qualité pour nos concitoyens.

Chacun doit être convaincu que sa participation régulière et active dans la commission qu'il aura choisie est indispensable : c'est un élément clé de notre réussite. »

Maintenant nous allons procéder à l'élection des vice présidents.

### **3. Election des 2 Vice-présidents**

Sur proposition, de Mme Martine VANDELLE, Présidente de la Communauté de communes des « Bertranges à la Nièvre » conformément aux statuts (article 4), l'assemblée élit deux Vice-Présidents.

Le Procès Verbal de l'élection des Vice-présidents est joint à ce compte rendu.

M. Jean-Pierre CHATEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Mme Huguette JUDAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée second Vice-président, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

### **4. Election des membres du Bureau communautaire**

Après installation du Président et des deux Vice-présidents, il est procédé à l'élection au scrutin secret de deux délégués des communes non représentées.

M. Christian LOBRIAUT (Saint-Martin d'Heuille) et Mme Annie VAILLANT (Saint-Aubin-les-Forges) sont proclamés élus.

## **5. Désignation des délégués dans les commissions de la communauté de communes**

### Commission « Tourisme et développement économique »

- Jean Pierre CHATEAU
- Daniel GOBET
- Jacqueline ROPITEAU
- Christophe MAGNIEN
- Rémi PASQUET

### Commission « Affaires sociales »

- Annie VAILLANT
- Jean Pierre GATEAU
- Eric GUYOT
- Serge MARC
- Gisèle LANTIER

### Commission « Communication »

- Christian LOBRIAUT
- Jean Claude BONNET
- Daniel CHALENCON
- André DEMARES

### Commission « Sport Culture Loisirs »

- Huguette JUDAS
- Jean Pierre APERS
- Jacqueline CAILLOT
- André DEMARES
- Daniel GOBET

### Commission « Environnement-Travaux »

- Martine VANDELLE
- André ADOUE
- Marcel CHARMANT
- Nathalie LEBAS
- Alain LEONARD
- Michel PASSE
- Serge SEILER

### Commission « Finances »

- Martine VANDELLE
- Bertile BERNADOTTE
- Jean Pierre CHATEAU
- Claudine MEVEL
- Rémi PASQUET

### Commission « Recrutement »

- Martine VANDELLE
- Jacqueline CAILLOT
- Jean Pierre CHATEAU
- Christian LOBRIAUT
- Jacqueline ROPITEAU

### Commission « Réflexion sur les statuts »

- Martine VANDELLE
- Claudine MEVEL
- Jean Pierre CHATEAU
- Eric GUYOT
- Annie VAILLANT
- Jean Claude BONNET
- Christian LOBRIAUT
- Michel PASSE
- Huguette JUDAS
- Daniel CHALENCON

Il est noté que ces commissions pourront évoluer dans le temps.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **6. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

**Pour le SYCTEVOM Val de Nièvre, il est proposé :**

**Les délégués titulaires :**

- André ADOUE
- Marcel CHARMANT
- Jean Pierre CHATEAU
- Eric GUYOT
- Huguette JUDAS
- Christian LOBRIAUT
- Claudine MEVEL
- Rémi PASQUET
- Serge SEILER
- Annie VAILLANT
- Martine VANDELLE

**Les délégués suppléants :**

- Bertile BERNADOTTE
- Jean Claude BONNET
- Daniel GATEAU
- Christophe MAGNIEN
- Serge MARC
- Michel PASSE

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Syndicat Mixte du Pays Nevers Sud Nivernais :**

***Titulaires***

- Jean Pierre CHATEAU
- Christophe LOBRIAUT
- Jacqueline ROPITEAU
- Serge SEILER
- Annie VAILLANT

***Suppléants***

- Marcel CHARMANT
- Daniel GOBET
- Alain LEONARD
- Rémi PASQUET
- Mme MEVEL

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité cette proposition

**Conseil de développement du Pays Nevers Sud Nivernais :**

- Titulaire : Jean Pierre CHATEAU
- Suppléant : Jacqueline ROPITEAU

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité cette proposition

**Centre social Intercommunal de Guérigny :**

Mme VANDELLE rappelle que dans les statuts du Centre Social Intercommunal de Guérigny, il est stipulé qu'un membre de la communauté de communes des « Bertranges à la Nièvre » siégera à l'association du Centre Social d'une part et au Conseil d'administration, d'autre part.

Après avoir délibéré, le conseil de communauté désigne unanimement Daniel GATEAU pour le représenter.

**SIEEEN (Eclairage Public) :**

Il est rappelé qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, la communauté de communes des « Bertranges à la Nièvre », adhérente au SIEEEN, doit procéder à la désignation de deux délégués au titre de la compétence Eclairage Public.

Après avoir délibéré, le conseil de communauté désigne unanimement :

- Michel PASSE
- Martine VANDELLE

**GIP e-bourgogne :**

Il est proposé aux conseillers communautaires de désigner Rémi PASQUET en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Etude sur bassin versant de la Nièvre :**

Il est proposé de désigner Jean Pierre CHATEAU.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h20.